

Sainte-Thérèse, le 30 mai 2017

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant le rapport d'inspection 401593686
(Excavation RB Gauthier Inc, Lac Supérieur)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès adressée à Mélanie Dupuis, reçue le 23 mai dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document demandé. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 18 avril 2017, 8 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (11 pages)

1 Identification	
Date de l'intervention : 18 avril 2016 ^{MB} 2017	Heure de début : 14 h 36
Intervention effectuée par : Mélanie Dupuis	
Accompagné par : Alexandre Giroux - + <input type="checkbox"/> SO	
Nom :	Fonction : inspecteur, CCEQ-Laurentides

1.1 Demande	
N° de demande : 200617193	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : I-PL / Lac Supérieur / Excavation R. B. Gauthier inc. / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'emplacement du concasseur qui ne respecterait pas les conditions au certificat d'autorisation	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301235663	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-15-01-00665-03	N° de document : 401593686
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'emplacement du concasseur qui ne respecterait pas les conditions au certificat d'autorisation	

2 Lieu concerné par l'intervention - +	
1	Nom du lieu : Excavation R. B. Gauthier inc.
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2019384
	Type de lieu : carrière
	Localisation du lieu : Lot 4 886 530 du cadastre du Québec (anciennement une partie du lot 44, rang VIII du canton de Wolfe) dans la municipalité de Lac-Supérieur.
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 46,149494444400;-74,522802777800	

3 Intervenant du lieu - +				
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
Excavation R.B. Gauthier inc.	propriétaire / exploitant	246, Route 117 Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X1	24191108	X2019384

4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO	
Description : Ensoleillée, partiellement nuageux, légèrement venteux, environ 6°C	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) - + <input type="checkbox"/> SO				
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monsieur Benoit Gauthier	président Excavation RB Gauthier inc.	Bur.:819-425-2074 Cell : 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monsieur ⁵³⁻⁵⁴	Employé de la cie, Chargé de projet	Cell.: 53-54
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monsieur	Employé de la cie. Responsable du concasseur	----

5.1 Mode d'identification	
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Monsieur Benoit Gauthier	

6 Plainte <input type="checkbox"/> SO	
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Plaignant contacté :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 39	Nombre de photos intégrées au rapport : 6
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Mélanie Dupuis avec un appareil photo de type Canon Powershot A580. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\dupme02\7610-15-01-00665-03\2017-04-18</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques - + <input type="checkbox"/> SO	
Identifications des photos	Modifications apportées
IMG_0571 Panorama	Assemblées en panoramique pour en faciliter la lecture
IMG_0580 Panorama	Assemblées en panoramique pour en faciliter la lecture
IMG_0595 Panorama	Assemblées en panoramique pour en faciliter la lecture
IMG_0602 Panorama	Assemblées en panoramique pour en faciliter la lecture

8 Grille d'intervention annexée <input checked="" type="checkbox"/> SO
--

9 Autre pièce annexée au rapport - + <input type="checkbox"/> SO		
Type de pièce	Numéro	Titre
Croquis		atlas géomatique
Croquis		google earth

10 Équipement utilisé - + <input type="checkbox"/> SO		
Type d'équipement	Modèle	Commentaire
GPS	Garmin Etrex Legend HCX	degré de précision de + / - 10m

11 Échantillon - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

12 Mise en contexte <input type="checkbox"/> SO
<ul style="list-style-type: none"> Le 8 avril 2004, un certificat d'autorisation (CA) a été émis à l'entreprise pour l'exploitation d'une carrière de 9,38 ha. Le 25 janvier 2013, une première modification dudit certificat d'autorisation est délivrée; approfondissement du plancher d'exploitation, enlèvement de l'écran antibruit localisé à la limite Sud-Ouest de la carrière, prolongement de la date de fin d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2018. Le 1^{er} octobre 2015, une demande de modification du CA est présenté au ministère afin de : <ul style="list-style-type: none"> ✓ déplacer l'aire dédiée au concassage et au tamisage, ✓ remplacer le type de foreuse, ✓ utiliser occasionnellement un marteau-piqueur ✓ augmenter le nombre de camions à l'heure de 4 à 12. <p>Cette demande de CA est actuellement en traitement à nos bureaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> Noter que depuis 2010, de nombreuses plaintes ont été déposées au MDDELCC pour différents aspect, entres autre le volet bruit malgré que les études de bruits faisant partie intégrante du CA démontrent le respect des normes de bruit. Comme elle s'était engagée auprès des plaignants, la direction régionale a réalisée des lectures de bruit lors des activités de forage et de chargement ainsi que lors des activités de concassage et de chargement Les données obtenues ont démontré que la norme de bruit est respectée. Prendre en considération que selon le certificat d'autorisation, il n'est pas permit de réaliser des activités de forage simultanément aux activités de concassage sur le site de la carrière. <p>Récemment de nouvelles plaintes ont été formulées concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'emplacement du concasseur dans la carrière ✓ Possible transformation de matériel qui proviendrait de l'extérieur de la carrière ✓ Possible modification des murs coupe-son <p>Ainsi, afin de vérifier le bien-fondé de cette plainte, une nouvelle inspection sur le site de la carrière a été réalisée.</p> <p>Il est important de noter que la carrière est contiguë à une sablière autorisée par le MDDELCC qui appartient également à Excavation R.B. Gauthier inc. et qui se trouve, bien que contiguë, sur le territoire de la municipalité de Mont-Tremblant (7610-15-01-01359-03). L'accès à la carrière s'effectue via le chemin d'accès à la sablière.</p>

13 Description de l'intervention
À notre arrivée sur le lieu, il n'y a personne à l'entrée près de la balance. Aucun bruit pouvant provenir d'un concasseur n'est perceptible. Nous nous dirigeons sur le site de la carrière et constatons :

13 Description de l'intervention*se référer au croquis joint en annexe*

- Le concasseur est localisé au pied du front d'exploitation alors que le CA en vigueur prévoit un autre emplacement localisé approximativement à 100m plus au Sud. Il s'agit d'un concasseur primaire et secondaire de marque 23-24
- Ce concasseur n'est pas en opération au moment de l'inspection. Toutefois, de petit amas de granulat ¾ nette et 0 à 1/2 sont présents sous les convoyeurs laissant supposer que le concasseur a été mis en opération.
- Je rencontre M. 53-54 responsable des activités de concassage sur le site. Présentations faites et à ma demande, il m'indique que le concasseur a été déplacé sur le site la semaine précédente. Ce dernier a très peu fonctionné puisque plusieurs ajustements sont requis et il y a eu plusieurs bris.
- Je constate qu'un récent dynamitage a été réalisé. À l'aide d'un GPS, le front de dynamitage a été délimité. Toutefois, pour des mesures de sécurité, les coordonnées délimitant l'aire d'extraction ont été prises à une distance variant de 10 à 15 mètres de la paroi. Au moment de l'inspection, le front d'exploitation est en direction Nord.
- Une pelle hydraulique (23-24 , effectue la ségrégation de roches dynamitées en fonction de leurs diamètres.
- Une seconde pelle hydraulique 23-24 est positionnée au bas du front d'exploitation de manière à alimenter le concasseur en morceaux de roc dynamités. Au moment de l'inspection, celle-ci n'est pas en opération.
- Un chargeur sur roue 23-24) assure le transport de différents agrégats sur le site.
- Après vérification, les murs anti-bruit prévus au CA ne semblent pas avoir été modifiés. Des pneus de dynamitage ont été déposés sur le dessus du mur anti-bruit localisé à l'extrême Ouest.
- Seul un mur anti-bruit semble avoir été légèrement modifié mais il ne s'agit pas d'un des murs prévus dans le CA; Il s'agit d'une paroi faisant office de mur anti-bruit mais aucunement prévu dans l'étude de bruit accompagnant le CA.

Monsieur Gauthier vient à notre rencontre et quelques minutes plus tard, Monsieur 53-54 nous rejoint. Présentations faites, j'informe M. Gauthier du but de la présente inspection.

À ma demande, M. Gauthier me confirme que le concasseur a été déplacé sur le site de la carrière la semaine dernière et que les ajustements sont en cours. Son consultant en environnement sonore devait se présenter sur les lieux pour venir prendre des lectures de bruit réelles une fois les ajustements faits sur le concasseur mais les conditions météorologiques n'ont pas permis la prise de mesure.

M. Gauthier me fait part de son mécontentement face au délai de traitement de sa demande de modification du CA qui est à l'étude depuis plus de 1 ans ½ afin de lui permettre entre autre, de déplacer son concasseur à cet endroit. Il désire prendre de l'avance en effectuant une étude de bruit réelle tel qu'exigé par le ministère et a espoir que le CA soit délivré au cours des prochains jours afin de ne pas être obligé de re-déplacer son concasseur par la suite. Pour terminer, il mentionne que son consultant avait prévu venir prendre des lectures de bruit réel aujourd'hui mais il doit faire un suivi avec ce dernier puisqu'il ne sait pas présenté.

J'informe M. Gauthier que s'il désire entamer du concassage dans la carrière, le concasseur devra être positionné à l'emplacement prévu au CA en vigueur (voir secteur délimité en rouge sur le croquis joint en annexe). Il m'indique que s'il n'obtient pas son CA au cours des prochains jours, le concasseur sera déplacé dans la sablière limitrophe.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Après vérification avec l'analyste au dossier, les études de bruit théorique présentées dans le cadre de la modification du CA indique qu'à l'emplacement du concasseur au moment de l'inspection, les normes de bruit sont respectées.

15 Conclusion

L'inspection et les vérifications effectuées n'a pas permis de constater de transformation de matériel provenant de l'extérieur de la carrière. De plus, aucune modification ne semble avoir été effectuée sur les murs anti-bruit prévu au CA en vigueur. Finalement, l'inspection a permis de constater que le concasseur se localise au pied du front d'exploitation. Au moment de l'inspection le concasseur n'était pas en opération. Également, selon l'exploitant, le concasseur aurait été déplacé à cet endroit afin de faire réaliser les études de bruit réelles et aurait été en fonction seulement pour fin d'ajustement de ce dernier. Donc, l'inspection n'a pas permis de constater d'activité de concassage sur le site de la carrière au moment de l'inspection.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés- + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention.

Rédigé par : Mélanie Dupuis

Fonction : Inspectrice, secteurs industriel et agricole

Signature :



Date de signature : 2017-05-11

18 Vérification du rapport d'interventionApprouvé par : **Éric Gauthier**Fonction : Chef d'équipe,
secteurs industriel et municipal

Signature :



Date : 2017/05/16

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité
- Fermer l'intervention



IMG_0571 Panorama.jpg

La flèche indique le secteur autorisé au CA en vigueur pour les activités de concassage et de tamisage



IMG_0597.JPG

La flèche bleue indique l'emplacement actuel du concasseur et la rouge l'emplacement prévu au CA en vigueur



IMG_0580 Panorama.jpg

Concasseur localisé au pied du front d'exploitation



IMG_0595 Panorama.jpg
Front de dynamitage et concasseur au bas.



IMG_0587.JPG
Des pneus de dynamitage ont été déposés sur le dessus d'une partie du mur anti-bruit localisé à l'extrême Ouest.



IMG_0602 Panorama.jpg
La flèche indique le mur anti-bruit non prévu au CA.

7610-15-01-00665-03
Excavation RB Gauthier inc.
No intervention : 301235663
No. document : 401593686



**Limite approximative
sablière**

**Limite approximative
carrière**

© 2016 Google

Visite guidée

2009

Date des images satellite : 7/5/2015

46°09'03.18"N 74°31'23.86"O élév. 313 m altitude 554 m

Google earth

Chemin Fleurant

Excavation RB Gauthier inc. (7610-15-01-00665-03)

No. intervention 301235663



Échelle : 1 / 1 886

Sources(s) des données :

Certaines données peuvent ne pas être incluses dans le © Gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec, 2017



- ▲ Municipalités et autres territoires
 - Municipalité
 - Territoire autochtone
 - Territoire non organisé
- ▲ MRC et autres territoires
 - Administration régionale (Arg)
 - Municipalité régionale de comté (MRC)
 - Territoire équivalent
- ▲ Unités d'évaluation foncière avec propriétaire(s)
 - 1 Résidentielle
 - 2 Industrielles
 - 3 Transports
 - 4 Commerciale
 - 5 Services
 - 6 Loisirs
 - 7 Richesses naturelles
 - 8 Richesses naturelles
 - 9 Imm. non exploités et étendus d'eau
- ▲ RB gauthier.gpx
 - Sélection - Lieux d'intervention
- ▲ Interventions de SAGO
 - Urgence



Préparé par:
Mélanie Dupuis
Bureau de Ste-Thérèse (C)
2017-05-11